

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2017**Projet de Délibération N° 2017/06.14**

Rapporteur : D. BOISSET

OBJET : CULTURE- PROJET " DE LA BIBLIOTHEQUE A LA MEDIATHEQUE DU 21e SIECLE "

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Considérant que la Ville a souhaité apporter la plus grande attention à la conduite de ce projet parmi les plus importants de cette mandature notamment au regard de sa volonté de maintenir une haute qualité de ses services culturels pour tous les habitants et des deux millions d'euros d'investissement envisagés,
- Considérant que la Ville s'est donné tous les moyens de réflexion et d'aide à la décision pour envisager les évolutions futures de l'équipement en associant le plus largement possible les professionnels, les usagers et les habitants, notamment :
 - par l'étude et le rapport du cabinet spécialisé dans les équipements culturels ABCD qui a permis de dresser un constat précis sur le service actuel de bibliothèque et de lister des hypothèses de modernisation future,
 - par l'analyse des 393 questionnaires recueillis dans le cadre d'une consultation directe menée en février et mars 2017, en direction de l'ensemble des habitants sur des sujets variés relatifs notamment aux locaux et à la place du numérique dans une bibliothèque,
 - par l'organisation d'une journée de réflexion sous forme d'un « Biblioremix » le 20 mai dernier à laquelle a participé un panel représentatif de 20 usagers de la bibliothèque âgés de 16 à 70 ans,
- Considérant que le service actuel de bibliothèque bien que rendant un service public culturel de qualité et accessible au plus grand en nombre est limité en terme d'évolution notable du fait de sa configuration actuelle,
- Considérant que le service de bibliothèque a besoin d'être modernisé, aussi bien dans les services proposés aux usagers que dans les espaces et les matériels mis à disposition,

Le Maire informe l'assemblée de son intention de moderniser la bibliothèque municipale afin de proposer aux saint-égrévois une médiathèque du 21e siècle à l'attractivité renforcée, plus en phase avec les nouveaux usages.

Il suggère de transformer le site de la bibliothèque Barnave en médiathèque dont l'objectif est de placer les usagers au cœur du projet et de leur proposer de nouveaux services correspondants aux attentes et aux besoins de notre temps.

Le Maire souhaite que la médiathèque de Saint-Egrève, tout en préservant la qualité architecturale et patrimoniale de la Maison Barnave, devienne un nouveau lieu culturel de référence à Saint-Egrève, un lieu aux espaces plus vastes et accessibles offrant de nouveaux services attractifs pour les usagers actuels et futurs.

Cette nouvelle médiathèque offrira tous les services attendus d'un équipement de sa nature en particulier, la mise à disposition de documents papiers et numériques facilitant l'accès à la culture. Elle restera un lieu d'animation, de vie culturelle et de médiation. Elle intégrera aussi de nouveaux outils et fonctions susceptibles d'élargir sa fréquentation au public jeune notamment.

Le Maire propose que l'ensemble des services actuellement dédiés à la bibliothèque soient regroupés sur le site unique de Barnave, dans un bâtiment réaménagé et agrandi, avec une amplitude des horaires élargie et plus adaptée aux besoins des usagers, y compris le samedi et pendant les vacances scolaires. L'ensemble du personnel bénéficiera également de conditions de travail améliorées.

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2017**Projet de Délibération N° 2017/06.14b**

Le Maire précise d'une part, que la future Médiathèque de Saint-Egrève couvrira l'ensemble du territoire et des usagers par des actions dans les quartiers notamment, des actions durant les temps scolaires et périscolaires, ou encore des actions auprès des publics empêchés et d'autre part, que les lieux libérés par la création de la nouvelle Médiathèque de Saint-Egrève (bâtiments annexes de Fiancey et Rochepleine) resteront, conformément à la demande des habitants, des lieux de vie sociale et d'activités.

De plus, il confirme que les habitants et les associations seront invités à l'automne 2017 à travailler sur ces lieux, à s'approprier un projet collectif sur ces espaces.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet « de la bibliothèque à la médiathèque du 21^e siècle »
- **AUTORISE** Le Maire à engager la suite des démarches concernant à la fois le projet de médiathèque sur le site Barnave et l'avenir des deux lieux libérés.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Égrève, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
D. BOISSET